

L'Université de Limoges recrute

1 Enseignant Professionnel – Filière Ergothérapie F/H (Réfèrent d'année d'études et/ou responsable de la coordination des stages)

*Enseignant Contractuel du 2nd degré à durée indéterminée (50%)
Réf : 2022 -*

Présentation de l'Université de Limoges

Créée en 1968, l'Université de Limoges est une université de proximité à taille humaine qui forme plus de 16.000 étudiants et emploie plus de 1 800 agents permanents.

Au cœur de l'Europe, c'est un important pôle d'enseignement supérieur pluridisciplinaire, dans un environnement des plus propices à l'épanouissement scientifique. Ouverte, elle est un lieu foisonnant d'interactions, avec une population étudiante multiple, des structures d'accueil efficaces, des équipes proches, des formations fondées sur des recherches de très haut niveau et pour des débouchés bien identifiés. Son excellence scientifique, avec des laboratoires de pointe et des partenariats de grande envergure, contribue à inventer le monde de demain.

Localisation du poste

Université de Limoges
ILFOMER – Institut des Sciences de la Réadaptation
Campus Universitaire de Vanteaux
39 F Rue Camille Guérin 87036 LIMOGES

Contexte

L'ILFOMER est une composante de l'Université de Limoges qui comprend 4 filières (ergothérapie, orthophonie, orthoptie et masso-kinésithérapie - environ 330 étudiants), chacune coordonnée par un responsable pédagogique de filière.

L'Institut relève du code de l'éducation quant à son organisation et à son fonctionnement, et est administré par un Directeur-enseignant-chercheur.

Un Directeur administratif coordonne les aspects administratifs et financiers de la composante et des filières.

Chaque filière est composée d'enseignants professionnels et universitaires.

L'institut se situe sur le campus de Vanteaux dans le bâtiment des formations sanitaires d'environ 4000 m², qu'il partage avec d'autres écoles et instituts paramédicaux.

La filière ergothérapie :

Les études menant au diplôme d'état d'ergothérapeute durent 3 **ans**, chaque année comprenant une trentaine d'étudiants (en fonction du numérus clausus).

Les membres de l'équipe pédagogique, coordonnés par le responsable pédagogique de la filière, se répartissent les activités de direction suivantes : direction des études pour chacune des promotions (soit 3 directions d'études), et responsabilité de la coordination des stages.

La filière est dotée de deux enseignants de second degré à temps plein et d'un à mi-temps et d'un enseignant chercheur.

De nombreux vacataires d'enseignements compléteront cette équipe pédagogique.

Chaque enseignant contractuel doit assurer pour une année universitaire complète :

1/ une part des enseignements prévus dans l'offre de formation, et toutes les activités annexes qui s'y rattachent.

Un service d'enseignement d'un personnel à temps plein équivaut à 384 heures équivalents travaux dirigés pour une année universitaire complète.

L'heure équivalent TD (éq.TD) est l'unité de référence pour la pondération des différentes formes d'enseignements donnés au sein des universités :

- Cours magistraux (CM) : 1 h de CM équivaut à 1,5 h éq.TD
- Travaux dirigés (TD) : 1 h de TD équivaut à 1h éq.TD
- Travaux pratiques (TP) : 1 h de TP équivaut à 40 minutes éq.TD (=2/3 d'heure équivalent TD)

L'offre de formation en heures CM, TD, TP est consultable sur le site internet de l'institut :
<https://www.ilfomer.unilim.fr/>

2/ une fonction pédagogique hors enseignements : responsable pédagogique de la filière, directeur d'études d'une ou plusieurs années, ou responsable de la coordination des stages

Ces missions sont prises en compte dans le service d'enseignement dû, dans la limite de 48 h éq.TD pour un temps plein.

Des heures d'encadrements individuels peuvent également être prises en compte (mémoires, stages, accompagnement d'étudiants en difficulté), dans la limite de 96 h. éq. TD pour un temps plein.

Le temps de présence souhaitée pour l'ensemble des missions est de 4 à 5 demi-journées (jours à définir avec la direction et l'équipe pédagogique).

L'organigramme de la filière se construira selon les recrutements en cours, l'ancienneté, et les sensibilités de chacun, sous l'autorité du directeur de l'institut.

Missions

Sous l'autorité hiérarchique et la responsabilité du Directeur de l'ILFOMER, et en collaboration avec le Directeur administratif et financier, les missions de l'enseignant professionnel sont centrées sur :

1/ la dispense d'enseignement et la sélection des étudiants (parcoursup)

Il devra assurer une part des enseignements des 3 années de la filière, et toutes les activités annexes qui s'y rattachent (préparation des cours, élaboration des sujets d'examen, correction des copies, consultation des copies, surveillance d'examens, participation aux jurys/CAC, réunions de travail, ...) ; participer à la sélection des étudiants via parcoursup ; et participer aux manifestations de l'institut : salons, forums, journées portes ouvertes, etc...

2/ la participation à l'activité pédagogique de la filière (responsable pédagogique de la filière, ou directeur d'études d'une ou plusieurs années, ou responsable de la coordination des stages)

Il devra, en coordination avec les autres membres de la filière et l'équipe administrative :

- assurer la coordination des enseignements de l'année d'études dont il est directeur des études,
- repérer et contacter des enseignants vacataires pour assurer ces enseignements,
- planifier et organiser les enseignements de la ou des années d'études,

- assurer l'animation de l'équipe enseignante de l'année d'études,
- définir et réviser régulièrement le contenu des enseignements et les stratégies d'évaluation des apprentissages pour les unités d'enseignement qui lui sont confiées, dans le respect des textes et des référentiels d'activité, de compétences et de formation,
- contribuer à la traçabilité de l'activité pédagogique (utilisation des outils, systèmes d'informations et procédures de l'institut),
- participer aux réunions hebdomadaires de la filière,
- assurer la coordination des évaluations de l'année d'études,
- participer aux jurys d'examens et de délibérations.

Il devra veiller à travailler en étroite collaboration et de façon transversale avec les équipes pédagogiques des autres filières, et avec l'équipe administrative, en cohérence avec les décisions prises par le conseil de l'Institut, lors des réunions internes, et par la gouvernance de l'Université de Limoges.

Profil requis, compétences

Statut : enseignant contractuel du 2nd degré à mi-temps à durée indéterminée.

Formation / Diplôme exigés :

Être titulaire du diplôme d'état d'ergothérapeute

Avoir une expérience clinique solide

Compétences :

- Conception, animation d'activités pédagogiques,
- Evaluation des connaissances et compétences,
- Coordination de projet,
- Sens des responsabilités,
- Rigueur, organisation, flexibilité, engagement,
- Capacité d'adaptation,
- Connaissances de la réglementation et de la législation relatives au diplôme/certificat
- Gestion des conflits,
- Connaissance indispensable des outils informatiques (pack office, internet, ...),
- Connaissance des outils numériques,
- Organisation de son poste de travail, et gestion de son temps de travail,
- Gestion des priorités,
- Coopération, travail en équipe.

Nature du contrat	Enseignant(e) Contractuel(le) du 2nd degré à mi-temps à durée indéterminée
Date de prise de fonctions	A compter du 1^{er} septembre 2022

Candidature	<p>CV + lettre de motivation et copie du diplôme d'état d'ergothérapeute (et tout autre document qui sera jugé utile par le/la candidat.e) à transmettre uniquement par mail avant le 12 mai 2022 à :</p> <p>DRH Service des personnels enseignants Courriel : drh-recrutement-ens@unilim.fr</p> <p>Les candidat(e)s qui auront été retenu(e)s à l'issue de l'étude des dossiers de candidature seront auditionnés par un jury.</p> <p>Contacts : Pour les aspects pédagogiques : Thierry Sombardier, responsable pédagogique de la filière : thierry.sombardier@unilim.fr</p> <p>Pour les aspects administratifs, financiers et réglementaires : Sarah Cubaut, Responsable administratif et financier : sarah.cubaut@unilim.fr</p> <p>Tél : 05 87 08 08 74</p>
Quotité de travail	50 %
Rémunération	En référence à la grille des PRAG, selon l'indice ou la dernière rémunération perçue par l'agent pour l'exercice de fonctions comparables et selon son expérience professionnelle acquise